Le règlement a été traduit avec Deepl. Toutefois, c'est la forme allemande qui fait foi, à l'adresse www.lorrainehof.ch

Stiftung Heilsarmee Schweiz
Lorrainehof - Wohnen und Pflege

SOMMAIRE Page

Enregistrement	3
Critères d'admission	3
Nos limites	4
Motifs pouvant conduire à un licenciement	4
Tarifs (selon la liste des tarifs)	4
Facturation	4
Paiement anticipé	5
Assurances	5
Objets de valeur et sécurité	5
Heures de fermeture des portes d'entrée	5
Mandat pour cause d'inaptitude	5
Directives anticipées du patient	5
Informations confidentielles	5
Suivi médical	5
Médicaments	6
Repas	6
Régimes alimentaires	6
Aliments dans la chambre	6
Menu souhaité	6
Infrastructure	6

Ameublement 6

Linge 6

Nettoyage des chambres 7

Visites 7

Droit de regard 7

Manifestations/ Thérapie d'activation 7

Prière hebdomadaire 7

Aumônerie et service de visite 7

Religion 7

Radio, TV 8

Téléphone, Internet 8

Bougies, poêles électriques 8

Salles de séjour/bibliothèque 8

Réparations 8

Déchets, points de collecte 8

Fumer 9

Alcool 9

Drogues 9

Animaux 9

Relations avec les employés 9

Plaintes 9

Par souci de lisibilité, le masculin est utilisé dans ce document pour désigner toutes les formes de genre.

Enregistrement

Avant l'entrée dans le foyer, un entretien avec visite de la maison a lieu avec la personne intéressée. Si les deux parties envisagent une entrée, les points suivants doivent être clarifiés au préalable :

- Financement du séjour en institution
- Date d'entrée
- Détermination de l'entretien d'évaluation à la fin de la période d'essai
- Aménagement et ameublement de la chambre
- Compétence de la commune de résidence
- Possibilité et souhait de participer aux programmes d'activités
- Acceptation du règlement intérieur
- Curatelle
- Compétence des médecins traitants (médecin de famille / psychiatre / autres spécialistes)

Après la décision d'admission, le contrat de pension/de soins est signé par les deux parties.

Il existe une période d'essai d'un mois. Elle permet aux deux parties de vérifier la cohérence de la décision de logement. La période d'essai se termine par un entretien commun. Si les deux parties sont d'accord, le contrat signé reste valable. Si l'une des parties souhaite mettre fin à la relation contractuelle pendant ou après la période d'essai, le contrat expire deux semaines après la date de résiliation. Toute résiliation doit être notifiée par écrit.

Critères d'admission

En principe, le Lorrainehof est ouvert à tous, indépendamment de l'origine, du sexe, de la formation et de la confession.

Nous accueillons des personnes issues de milieux sociaux différents et présentant des problèmes de santé. Des personnes avec

- Besoin de soins gériatriques de longue durée
- Besoin de soins de longue durée en raison d'un handicap physique ou mental
- Besoin d'accompagnement et/ou de soins en raison d'une maladie mentale
- Maladies de la dépendance : alcool, drogues ou substances de substitution, médicaments
- Issu de l'immigration
- le souhait particulier de pouvoir passer leur vieillesse dans le quartier de la Lorraine
- Les personnes souffrant d'addiction et consommant de l'héroïne, de la méthadone ou d'autres substituts doivent se rendre à l'un des centres de distribution de la ville (KODA
- ou CONTACT) ou être suivi par un médecin à cet égard.

Nos frontières

- des troubles du comportement qui entravent considérablement la vie ordonnée de la communauté domestique
- Maladies démentielles et psychiques avec un fort risque de fugue (notre infrastructure n'offre pas de protection complète contre la fugue)
- Personnes ayant un besoin clair et intensif de thérapie par le travail et l'occupation. Nous ne pouvons proposer que des structures limitées dans ce domaine.
- en cas de besoin d'accompagnement en matière de dépendance ou de psychothérapie, nous ne disposons pas de ressources propres. Celles-ci devraient être utilisées à partir du réseau élargi.

Motifs pouvant conduire à un licenciement

- Utilisation de la violence physique et verbale
- Commerce, conservation et transmission de substances psychoactives et de médicaments ayant un potentiel de dépendance
- Commerce d'alcool et de cigarettes
- Consommation et consommation accessoire de substances/drogues hallucinogènes non prescrites par un médecin dans l'enceinte du Lorrainehof
- Manque persistant de volonté de se conformer au règlement intérieur et aux usages d'une cohabitation respectueuse
- Refus persistant de l'hygiène corporelle
- Refus persistant de prendre des médicaments prescrits par un médecin et nécessaires en raison de la pathologie.
- Fumer de manière répétée dans des lieux non prévus à cet effet

La liste des motifs de résiliation n'est pas exhaustive.

Tarifs (selon la liste des tarifs)

Les tarifs sont soumis à une nouvelle décision du Conseil d'Etat pour chaque année civile. Ils correspondent aux besoins en soins et en accompagnement des résidents des homes selon la saisie des prestations selon BESA. Un certificat tarifaire est établi à cet effet.

Les modifications tarifaires entrent en vigueur au début de chaque année et sont communiquées par écrit en décembre de l'année précédente.

Facturation

Un acompte de pension est envoyé au début de chaque mois (à l'avance) et doit être payé dans les 30 jours. En cas de difficultés financières ou de questions concernant la facture, notre administration des résidents vous renseignera.

Paiement anticipé

Un acompte de 5 000 CHF doit être versé avant l'entrée dans le foyer. Ce montant ne porte pas d'intérêts. Après la fin du contrat et après le paiement de toutes les obligations accumulées envers le Lorrainehof, ce paiement anticipé sera déduit de la facture finale.

Assurances

Le résident est lui-même responsable de la sécurité des objets qu'il apporte et souscrit une assurance mobilière. Il s'engage à conclure ou à maintenir une assurance responsabilité civile privée et une assurance contre le cambriolage.

Objets de valeur et sécurité

Le Lorrainehof n'assume aucune responsabilité pour l'argent et les objets de valeur se trouvant dans la chambre du résident. Un coffre-fort est à disposition au secrétariat pour conserver en toute sécurité des sommes d'argent importantes et des objets de valeur. Sur demande, un coffre-fort peut être mis à disposition pour sa propre chambre, sans frais supplémentaires. En cas d'absence, la chambre doit être fermée à clé.

Heures de fermeture des portes d'entrée

Les portes d'entrée sont fermées entre 19h00 et 06h45. La clé de la chambre est également la clé de la maison.

Mandat de protection future

Nous recommandons à nos résidents de rédiger un mandat pour cause d'inaptitude afin que leurs intérêts financiers et personnels continuent d'être garantis en cas d'incapacité de discernement due à une maladie ou à un accident.

Directives anticipées

Lors de l'admission, un modèle de directives anticipées est remis au résident, qui est prié de le remplir et de le remettre au service de soins.

Informations confidentielles

Il est possible de déposer des documents importants et confidentiels au secrétariat.

Suivi médical

Au Lorrainehof, le choix du médecin est libre. En cas de maladie, le suivi médical est assuré par le médecin du résident, son remplaçant ou, en son absence, par le médecin du home. Il est possible de changer de médecin à tout moment. Les soins médicaux à domicile sont assurés par *geriamed*, Thunstasse 162, 3074 Muri, info@geriamed.ch, tél. 031 512 15 00.

Médicaments

La distribution et la gestion des médicaments sont assurées par le Lorrainehof sur la base de l'ordonnance médicale. Nous n'assumons aucune responsabilité pour les médicaments achetés et administrés par les résidents eux-mêmes.

Repas

Les repas sont pris dans la salle à manger. En cas d'indication de soins ou médicale, les repas sont servis en chambre.

Régimes alimentaires

Les régimes alimentaires ne peuvent être délivrés que sur prescription médicale.
Les souhaits personnels sont pris en compte dans la mesure du possible.

Nourriture dans la chambre

Si nécessaire, nous mettons à disposition un minibar pour réfrigérer les aliments à court terme. Il est toutefois interdit de conserver des denrées périssables dans la chambre / le studio.

Menu souhaité

Les souhaits de menu peuvent être formulés à tout moment. Le soir, il est toujours possible de commander un café complet comme alternative au menu.

Infrastructure

Le Lorrainehof dispose de 25 chambres individuelles avec douche/WC, 3 appartements de deux chambres avec douche/WC et 35 chambres individuelles avec lavabo, sans douche/WC. Nous nous réservons le droit, le cas échéant, de transférer les résidents dans une chambre sans douche/WC en cas de besoin de soins plus important et donc d'impossibilité d'utiliser la douche et les WC de manière autonome.

Ameublement

Il est possible soit d'apporter ses propres meubles, soit d'occuper une chambre meublée. Un lit de soins, une table de nuit, des rideaux et des lampes sont mis à disposition par le foyer. Lors de l'ameublement, il faut veiller à ce que la mobilité en fauteuil roulant/roulant soit garantie. En cas de dépendance croissante, des aménagements peuvent être réalisés afin de faciliter le travail de l'équipe soignante.

Il n'y a pas de possibilité de stocker des meubles ou d'autres effets personnels dans la maison. Les évacuations de chambres et de studios après la sortie doivent être organisées à l'avance et ne sont pas prises en charge par le foyer.

Linge

Lors de l'entrée au foyer, le linge personnel est désigné par le Lorrainehof. Les coûts sont indiqués dans la liste des tarifs actuelle. Le linge personnel est régulièrement lavé à la blanchisserie.

Veuillez n'apporter que du linge lavable et facile d'entretien, car notre blanchisserie n'effectue pas de lavage à la main (pas de soie, de cachemire ou de laine vierge).

Nous mettons à disposition le linge de lit et les serviettes de toilette.

Nettoyage des chambres

Les chambres sont régulièrement nettoyées par l'intendance.

Visites

Au Lorrainehof, les chambres individuelles ont un horaire de visite continu de 09h00 à 22h00, les chambres doubles de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.
14 h 30 - 20 h 00. Dans les chambres doubles, il faut en outre tenir compte des besoins des colocataires. Des dispositions individuelles sont prises en fonction de la situation. Les visiteurs peuvent manger au Lorrainehof sur réservation auprès du secrétariat (la veille). Les nuitées des proches peuvent être autorisées par la direction du groupe concerné. Les prix des repas pour les visiteurs sont indiqués dans la liste des prix.

Droit de regard

La participation des résidents est souhaitée. Notre personnel accepte volontiers les réactions et les suggestions des résidents ou de leurs proches.

Manifestations/ Thérapie d'activation

Au cours de la semaine, différentes activités sont proposées comme des excursions, de la gymnastique, des exercices de mémoire, des jeux, de la peinture, de la cuisine, de la pâtisserie, du bricolage, de la création et bien plus encore. Les résidents sont cordialement invités à y participer. La participation aux manifestations et aux offres d'occupation est facultative et comprise dans le tarif. Pour certaines manifestations (entrées, consommations externes), une participation aux frais peut être convenue.

Prière hebdomadaire

Chaque vendredi à 10h30, une prière a lieu dans la grande salle. Il est animé par le pasteur de l'église Saint-Jean ou par des personnes de l'Armée du Salut.

Aumônerie et service de visite

Au Lorrainehof, le choix de l'aumônerie est libre. Les aumôniers effectuent des visites régulières au foyer. Les personnes intéressées peuvent volontiers s'annoncer auprès du personnel d'encadrement.

Religion

Le Lorrainehof est un foyer de l'Armée du Salut et est géré selon des principes chrétiens (prière à table, culte hebdomadaire, etc.). Il nous tient à cœur de répondre non seulement aux besoins physiques des résidents, mais aussi à leurs besoins psychiques et spirituels. Cela peut se faire soit par un aumônier extérieur, un pasteur, etc. soit par des

membres de l'Armée du Salut. Les résidents ont la possibilité de garder le contact avec leur communauté religieuse et de recevoir la visite de ses représentants.

Radio, TV

La radio et la télévision peuvent être apportées de chez soi. Nous ne proposons pas de support technique pour les appareils achetés à titre privé. Un téléviseur peut être loué, tout comme la digicard (prix selon la liste des tarifs). Les prestations d'assistance pour cet appareil sont prises en charge par le Lorrainehof. Pendant les deux premiers mois, un téléviseur est mis gratuitement à disposition. Si vous possédez votre propre téléviseur, il est recommandé de le raccorder à la Digicard.

Les médias acoustiques doivent être réglés de manière à ne pas gêner les voisins.

Téléphone, Internet

Toutes les chambres disposent d'une ligne téléphonique avec un numéro propre (conséquence financière uniquement en cas d'utilisation). Le Lorrainehof propose un accès Internet sans fil dans toute la maison. Une connexion LAN personnelle peut être installée à titre payant. La clé du W-LAN est affichée sur le panneau d'information près de la salle à manger.

Bougies, fours électriques

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'allumer des bougies dans les chambres. De même, l'utilisation de fours électriques est interdite.

Salles de séjour/bibliothèque

Différentes salles et zones de détente sont à disposition au rez-de-chaussée et aux étages. La cafétéria est ouverte le matin de 7h15 à 9h30 et l'après-midi à partir de 14h30. Différents journaux quotidiens y sont disponibles.
Des magazines, des livres et des jeux se trouvent dans les salles d'activation au 3ème étage et au sous-sol. Une télévision et un lecteur DVD sont disponibles dans le salon au rez-de-chaussée.

Réparations

Si quelque chose est défectueux dans la chambre, le résident est prié de le signaler au personnel. Nous nous chargerons de réparer le dommage.

Déchets, points de collecte

Il nous tient à cœur de contribuer à la protection de l'environnement en triant les déchets. Il existe des collectes séparées pour les bouteilles en PET, le verre, l'aluminium, les piles, le papier et le carton. Les corbeilles à papier dans les chambres peuvent être vidées dans l'évier ou directement dans le conteneur. Les points de collecte se trouvent au sous-sol du bâtiment 36 et du bâtiment 38.
Si vous faites encore vos courses vous-même, nous vous prions de vous débarrasser vous-même de vos bouteilles et canettes chez votre détaillant (Denner, Migros) ou dans les points de collecte publics.

Fumer

Dans le jardin, il y a des places et des zones déclarées pour les fumeurs. Le fumoir se trouve au premier étage. Sinon, il est interdit de fumer dans toutes les pièces du Lorrainehof. Les dommages causés par la fumée (par ex. taches de brûlures/trous dans les draps ou le sol, travaux de peinture pour neutraliser les odeurs) seront facturés, tout comme les interventions des pompiers résultant du fait de fumer dans les chambres et de l'activation consécutive d'une alarme incendie.

Alcool

La consommation d'alcool n'est autorisée que dans sa propre chambre, mais pas dans les espaces publics ni dans le jardin. Dans la cafétéria et la salle à manger, il n'y a pas de
de servir de l'alcool. De même, il est interdit de consommer de l'alcool dans sa propre chambre avec d'autres résidents souffrant d'une addiction.

Drogues

La consommation/consommation accessoire de substances non prescrites par un médecin est interdite dans l'ensemble de l'enceinte du Lorrainehof.

Animaux

Les résidents sont libres d'avoir un animal domestique dans leur chambre, pour autant qu'ils soient en mesure d'en prendre soin. La direction de l'établissement peut restreindre ou supprimer cette autorisation en cas de difficultés ou de troubles. Il faut régler par écrit qui s'occupe de l'animal en cas de maladie ou d'hospitalisation du résident. Les frais de nettoyage supplémentaires dus à la détention d'animaux sont payants.

Relations avec les employés

Les employés ne sont pas autorisés à recevoir des cadeaux personnels ou des pourboires. Les éventuels dons peuvent être déposés au secrétariat et sont versés dans un fonds commun pour tous les employés.

Plaintes

En cas de réclamations ou de plaintes, le résident a la possibilité de les formuler directement auprès de la direction de l'institution. Si ces réclamations concernent la direction de l'institution elle-même, elles doivent être soumises à la Direction de l'Armée du Salut :

Quartier général de l'Armée du Salut
Département des œuvres **sociales**
5, rue de Laupen
3008 Berne

Tél. 031 388 05 72
Courrier électronique sozialwerk@heilsarmee.ch

Une autre possibilité de plainte existe auprès de la

Fondation de l'Office bernois de médiation pour
Questions relatives à la vieillesse, aux soins et aux foyers
Rue de Bümpliz 128
3018 Berne

Tél. 031 372 27 27
Courrier électronique : info@ombudsstellebern.ch

La possibilité d'une annonce prudentielle existe auprès de la

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne
Service de santé publique, département de supervision et d'inspection
1, rue de l'Hôtel de ville
3011 Berne

Tél. 031 636 98 98
Courrier électronique info.aufsicht.ga@be.ch